



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Établissement scolaire de la Roche et Pont-la-Ville  
Route de la Gruyère 9, 1634 la Roche

---

Aux parents des élèves du cercle scolaire  
de La Roche / Pont-la-Ville

**Service de l'enseignement obligatoire de langue  
française** SEnOF  
**Amt für französischsprachigen obligatorischen  
Unterricht** SEnOF

Établissement scolaire de la Roche et Pont-la-Ville  
Route de la Gruyère 9  
1634 la Roche

**Réf:** Direction  
**T direct:** +41 79 327 25 42  
**Courriel:** dir.ep.lrpvlv@edufr.ch

*La Roche, le 13 juin 2025*

### **Concerne :** répartition des classes

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

À l'approche de la fin de l'année scolaire, nous souhaitons vous informer de l'organisation prévue pour la répartition des classes et des élèves en vue de la rentrée 2025-2026.

Comme vous le savez, les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école de La Roche se poursuivent. Afin d'assurer un accueil optimal à tous nos élèves durant cette période transitoire, nous continuerons à exploiter temporairement les pavillons de Pont-la-Ville, et ce, a priori, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026. À terme, l'objectif reste bien entendu de retrouver une organisation stable et pérenne sur nos deux sites principaux.

L'élaboration de la répartition des classes repose sur une prise en compte rigoureuse de multiples paramètres : les besoins pédagogiques spécifiques des élèves, les contraintes liées au transport scolaire (TPF), les conditions d'accueil indispensables à la mise en œuvre des interventions spécialisées (TSS, enseignement spécialisé, logopédie, etc.), ainsi que la volonté de limiter, dans la mesure du possible, les déménagements successifs de classes pour les élèves comme pour les enseignants. Dans le cadre des travaux en cours, une attention particulière est portée à une répartition équitable des changements de locaux, afin de garantir une continuité organisationnelle satisfaisante.

Cet équilibre délicat requiert une analyse fine, constamment orientée vers le bien-être de tous les acteurs gravitant autour de l'école.

Par ailleurs, comme vous le savez, certaines classes ont accueilli, cette année, un nombre particulièrement élevé d'élèves. Afin de répondre à cette situation et d'améliorer les conditions d'enseignement, nous avons la chance de pouvoir procéder, l'année scolaire prochaine, à l'ouverture d'une classe supplémentaire dans le demi-cycle 5-6H. Cette mesure contribuera à alléger les effectifs de plusieurs classes.

De ce fait, pour l'année scolaire 2025-2026, la répartition retenue est la suivante :

La Roche			Pont-la-Ville	Pavillons de Pont-la-Ville	
7H	1-2H A	1-2H C	8H		
1-2H B	6H A	6H B	5H A	4H A	4H B
			5H B	3H A	3H B

**1-2H :** Les élèves resteront sur le site de La Roche. Sous réserve du respect du calendrier des travaux, ces classes intégreront les nouveaux bâtiments dès janvier 2026. Pour éviter un déménagement intermédiaire perturbant pour les élèves et les enseignantes, les classes resteront dans les locaux actuels jusqu'à cette date.

**3-4H :** Tous les élèves seront regroupés dans les pavillons de Pont-la-Ville. Cette centralisation facilite la mise en place de projets communs, la collaboration entre les classes parallèles, et un suivi pédagogique harmonisé. Les enseignantes actuelles des 4H conserveront leurs classes sur ce site, ce qui assure une continuité pédagogique appréciable.

**5-6H :** Avec l'ouverture d'une classe supplémentaire, portant à dix le nombre total de classes primaires, les 5-6H seront organisés sans double degré : deux classes de 5H et deux classes de 6H. Les 5H seront accueillis dans le bâtiment principal de Pont-la-Ville, tandis que les 6H seront regroupés à La Roche. Cette répartition permet de concentrer les classes par degré, facilitant les échanges pédagogiques, les échanges de compétences et le travail en groupes de niveaux, si nécessaire.

**7-8H** : La classe de 7H sera installée dans le bâtiment existant à La Roche, tandis que les élèves de 8H poursuivront leur scolarité dans le bâtiment principal de Pont-la-Ville. Cette répartition encouragera des projets sous forme de parrainage entre les plus grands et les plus petits sur les sites respectifs pour des activités spécifiques.

Après avoir examiné plusieurs alternatives, nous sommes convaincus que cette organisation est la plus pratique et la moins perturbante pour tous. Nous sommes également persuadés que, malgré les difficultés actuelles, ces travaux apporteront à long terme un environnement d'apprentissage nettement amélioré.

Pour finir, en ce qui concerne les transports scolaires, nous reviendrons vers les parents d'enfants concernés dès que possible avec des explications complémentaires.

Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et en profite pour vous adresser, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes meilleures salutations.



Adriano Vellone  
Directeur d'établissement  
La Roche et Pont-la-Ville

Annexe :

- Liste de classe